



**Olympiades
québécoises
des métiers et des
technologies**

54-PHOTOGRAPHIE

Description de concours 2027

Mise à jour le 8 octobre 2026

**www.
olympiades
metiers.
quebec**

1. DESCRIPTION DU CONCOURS

1.1 But de l'épreuve

Évaluer la compétence des candidats à exécuter les tâches reliées au métier de photographe ainsi que la qualité des images photographiques.

1.2 Durée du concours

Douze (12) heures, réparties sur deux (2) jours.

1.3 Nombre de compétiteurs

La photographie est une compétition d'habileté pour un seul compétiteur.

1.4 Compétences et connaissances pouvant être évaluées

- Effectuer des prises de vues hors studio et en studio;
- Préparer l'appareil photographique;
- Planifier l'éclairage pour différentes prises de vue;
- Composer des images;
- Traiter des fichiers photographiques à l'état brut;
- Effectuer la gestion de couleur en photographie;
- Corriger et rehausser des photographies;
- Acquérir des fichiers photographiques;
- Analyser un concept ou un thème;
- Livrer des fichiers photographiques selon la demande;
- Exprimer de la créativité et un style personnel;
- Agir professionnellement.

1.5 Tâches que les concurrents pourraient avoir à effectuer durant l'épreuve

- Réaliser des portraits en studio et/ou environnemental;
- Concevoir des triptyques photographiques selon un thème;
- Réaliser des prises de vue d'objets;
- Exporter des fichiers dans divers formats et profils colorimétriques;
- Effectuer des montages photographiques;
- Effectuer des retouches;
- Réaliser des images photojournalistiques sans ajout de lumière;
- Harmoniser des fichiers.

2. DOCUMENTS DU CONCOURS

2.1 Documents qui seront fournis en lien avec la compétition et les dates de publications

DOCUMENT	DATE DE PUBLICATION
Description des épreuves	1 ^{er} mars 2027

3. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL ET TENUE VESTIMENTAIRE

3.1 Équipement et matériel fournis par Compétences Québec

- Ameublement;
- Source d'éclairage (studio);
- Accessoires de studio;
- Déclencheur.

3.2 Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents

- Ordinateur et logiciel d'édition (Les logiciels d'édition autorisés sont Adobe Photoshop, Adobe LightroomClassic et CaptureOne);
- Stylo et papier pour prendre des notes;
- Appareil photo numérique avec sabot;
- Objectifs au choix du concurrent ou de la concurrente;
- Trépied;
- Cartes mémoire (en quantité suffisante)
- Batteries
- Lecteur de cartes et multiprise USB;
- Clé USB vide pour remettre les fichiers (**obligatoire**);
- Équipement d'éclairage portatif;
- Posemètre (facultatif);
- Réflecteurs (facultatif);
- Appareils et matériel d'éclairage en continu (facultatif);
- Tablettes Wacom et pilotes connexes sur clé USB (facultatif);

3.3 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents

Le concurrent ou la concurrente doit porter des vêtements appropriés, y compris des chaussures fermées. Les débardeurs et les shorts sont interdits. Il ou elle doit prévoir des vêtements appropriés pour la prise de photos à l'intérieur et à l'extérieur.

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

4.1 Atelier sur la santé et la sécurité

Durant la séance d'orientation, si nécessaire, les concurrents participeront à un atelier sur la sécurité. Compétences Québec s'attend à ce que les compétiteurs travaillent de manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de tout danger pendant le concours.

4.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par Compétences Québec

- Casque de protection;
- Lunettes de sécurité;
- Protection de l'ouïe;
- Gilet de sécurité.

4.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par les concurrents

- Aucun ÉPI n'est requis

5. SYSTÈME DE NOTATION ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

5.1 Composition du jury

Le jury est composé de spécialiste provenant de l'industrie

5.2 Système de notation

Les épreuves sont notées sur la base des critères et compétences du métier spécifié dans la description de concours. La grille de notation permet de définir la répartition des points et le résultat final doit être sur 100 points. Le CIS (Competition Information System) est utilisé pour gérer les différents aspects de la notation.

5.3 Méthodes d'évaluation

L'évaluation se divise en deux grandes méthodes : la mesure et le jugement.

Le « jugement » est utilisé pour évaluer la qualité d'un travail et cette évaluation peut varier légèrement selon le point de vue lorsque sont appliqués des critères externes. Ce type d'évaluation doit être fait avec deux ou trois juges simultanément et ils doivent utiliser une échelle de 0 à 3 basée sur les standards de la profession :

- 0 *Inacceptable. N'atteint pas les normes de l'industrie*
- 1 *Acceptable. Atteint les normes de l'industrie*
- 2 *Atteint les normes de l'industrie, les dépasse pour certains aspects*
- 3 *Excellente réalisation par rapport aux normes de l'industrie*

Il ne peut y avoir qu'un point d'écart entre la note la plus haute et la plus basse. En cas d'écart de plus d'un point, une discussion entre jurés est autorisée et une nouvelle notation devra être effectuée.

La « mesure » est utilisée pour obtenir une évaluation précise d'un élément ou d'un rendement qui peut et qui doit être mesuré de façon rigoureuse. On y a recours dans les situations où il ne peut y avoir d'ambiguïté. L'aspect à évaluer doit être mesurable, dénombrable, calculable, binaire, indiscutable.

5.4 Répartition des points

Remarque : La liste suivante pourrait être modifiée.

CRITÈRES	POINTAGE
Volet 1 - Objet mystère 1	10 pts
Volet 2 - Triptyque photojournalistique	15 pts
Volet 3 - Architecture	10 pts
Volet 4 - Montage photographique	10 pts
Volet 5 – Objet mystère 2	10 pts
Volet 6 - Triptyque personnel	15 pts
Volet 7 – Portrait en environnement	10 pts
Volet 8 - Image monochrome	10 pts
Volet 9 - Portfolio	10 pts
TOTAL	100 points

5.5 Procédures en cas de bris d'égalité des notes

Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le module «Objet mystère1» sera déclarée gagnante.

Étape 2 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la plus haute note pour le module «Triptyque photojournalistique» sera déclarée gagnante.

Étape 3 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le module «Triptyque personnel» sera déclarée gagnante.

5.6 Notation de la santé et sécurité durant le concours

La sécurité sera évaluée d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité doivent être respectées lors de la compétition.

Chaque manquement sera signalé dès que constaté. Le candidat devra corriger la situation avant de reprendre le travail et il se verra pénalisé. Un candidat qui persiste dans un comportement dangereux pour lui et/ou les autres pourrait se voir pénalisé de tous les points d'une épreuve ou être disqualifié du concours.

6. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

6.1 Règlement du concours

Les règlements propres au concours ne peuvent contredire le Règlement du concours des Olympiades québécoises des métiers et des technologies ni avoir préséance sur ce dernier. Voir le site Web.

Aucun logiciel ou fonction d'IA générative n'est permis dans ce concours.

6.2 Modification du projet d'épreuves aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuves a été présenté aux compétiteurs et aux compétiteurs avant le concours, l'expert peut modifier jusqu'à 30% de la teneur du projet.

7. EXPERTE

Nom	Elizabeth Delage
Organisme	CFP de Lachine
Courriel	elizabeth.delage@cssmb.gouv.qc.ca